



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE DM2026-004

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 14 septembre 2026, à 19 h 00, à l'édifice municipal, situé au 3, rue du Couvent.

Lors de cette séance, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure DM206-004 concernant l'immeuble situé au 9, rue du domaine, correspondant au lot 6 145 218 du cadastre du Québec.

Cette demande vise à autoriser :

- l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 1,3 mètre de la ligne latérale, alors que le Règlement de zonage prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres;
- l'implantation d'un bâtiment principal selon un angle de 41 degrés par rapport à la ligne de rue, alors que l'article 11.2.2 du Règlement de zonage prévoit que les façades des bâtiments doivent être parallèles à la rue ou présenter un angle maximal de 10 degrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil municipal.

Donné à L'Anse-Saint-Jean ce 17 août 2026.

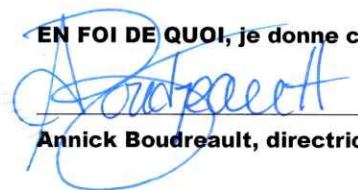

Annick Boudreault, directrice générale / greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je, soussignée, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus le 17 août 2026, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 431 du Code municipal du Québec, en affichant une copie au bureau municipal, sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 août 2026.


Annick Boudreault, directrice générale / greffière-trésorière